

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AVEYRON**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

La commission de surendettement de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

570 dossiers de surendettement ont été déposés en 2014, soit une progression annuelle apparente de près de 7 % en partie consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier. La progression réelle du nombre de dossiers déposés a été de 4,5 %, après une réduction de 3 % en 2013.

Une forte progression des dépôts a été enregistrée au 1<sup>er</sup> trimestre alors que les dépôts des 3 trimestres suivants ont été globalement strictement égaux à ceux de 2014.

**Recevabilité et orientation**

556 dossiers ont été examinés en recevabilité, soit une progression annuelle de 3,2 %. Le nombre de dossiers irrecevables est passé de 20 dossiers en 2013 à 33 en 2014 alors que le nombre de dossiers recevables est resté relativement stable, passant de 520 à 525.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne pouvait être anticipée par la Commission. Elles ont fortement régressé de plus de 18 %, passant de 217 à 177, le nombre de procédures avec liquidation judiciaire passant de 15 à 7.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

347 mesures de réaménagement de dettes ont été décidées contre 290 en 2013. Le nombre de plans conventionnels conclus a régressé de 198 à 139. En effet, du fait des nouvelles dispositions législatives, plus aucune négociation amiable n'est désormais engagée par le secrétariat lorsqu'il n'y a pas de solvabilité totale, ce qui se traduit par une disparition des plans avec moratoires lors de la phase de négociation amiable, excepté pour les dossiers comportant un bien immobilier. La contrepartie de cette évolution se retrouve dans la très forte progression des mesures recommandées qui sont passées de 92 à 208, dont 126 mesures avec effacement partiel des dettes.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Globalement, toutes mesures confondues, le taux de solutions pérennes s'est amélioré de près de 3 points en Aveyron d'une année à l'autre et, avec 74,8 %, est assez nettement supérieur au taux national de 72,9 %.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	3	1 réunion annuelle et 2 réunions pour la mise en place de la convention avec le CDAD
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Nous ne participons pas aux réunions de la CAPEX. Une procédure sécurisée d'échanges d'informations est en cours de mise en place
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	7 réunions CAF, FSL, TAS VDR, journée VDR, journée Millau, village 12 à VDR, TAS d'Espalion et BGE  76 personnes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de réunion cette année avec les CCAS mais les travailleurs sociaux des CCAS ont été invités à participer aux formations que nous avons organisées.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 réunions de mandataires judiciaires pour une information sur la procédure de traitement des dossiers de surendettement.  5 personnes
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		1 réunion avec 12 personnes de 6 établissements bancaires différents sur la nouvelle loi bancaire.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		néant

**Relations avec les Tribunaux :**

Le secrétariat de la Commission a organisé une réunion de concertation avec les juges du département et les membres des greffes. Au-delà des excellents contacts permanents pour le traitement quotidien des dossiers, cela a donné lieu à des échanges constructifs. De plus, le juge a souhaité que l'on mette en évidence dans les dossiers qui lui sont transmis les charges retenues dans le calcul de la capacité qui font souvent l'objet des contestations de la part des créanciers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

#### Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 7 sessions de formation ayant rassemblé 76 travailleurs sociaux. Une session a été organisée à Millau, comme les 2 années précédentes, à l'occasion de la journée annuelle de la Banque de France à Millau. Dans les mêmes conditions, une session a été organisée à Villefranche de Rouergue pour la 1<sup>ère</sup> fois. Les autres sessions ont eu lieu à Rodez, Montbazens et Espalion pour des travailleurs sociaux du Conseil général, pour des agents de la CAF, du FSL et de l' Adavem.

Des contacts noués fin 2013 avec les mandataires judiciaires ont permis d'organiser 2 actions de formation en 2014 pour 5 mandataires.

De nouvelles actions sont d'ores et déjà programmées pour 2015 à Millau et Decazeville.

#### Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Une convention de partenariat entre la Banque de France et le Conseil général pour l'instauration d'un Espace de Conciliation Bancaire a été signée le 11 février 2014 ; elle prévoit une collaboration avec des associations partenaires pour mobiliser du personnel qui sera accueilli dans les locaux du Conseil général et formé par le Secrétariat de la Commission. Les premières permanences devraient pouvoir être organisées début 2015.

Une autre convention a été signée entre la Banque de France et le Centre Départemental d'Accès au Droit, le Secrétariat de la Commission assurant la formation des salariés du CDAD. Les agents du CDAD assurant les permanences à Villefranche de Rouergue, Espalion et à la maison d'arrêt de Rodez ont été formés et sont en mesure d'assurer l'information sur le surendettement et les modalités de consultation de nos fichiers.

Des projets de formation sont à l'étude pour 2015 avec le Centre de Formation des agents territoriaux (pour les secrétaires de mairie du département) et avec le lycée Querbes dans le cadre de la formation bac + 2 des spécialistes en économie sociale et familiale.

Un contact est également maintenu avec l'association départementale des maires avec pour objectif de présenter nos services aux maires et/ou aux agents des secrétariats de mairie afin qu'ils disposent d'un minimum d'information sur nos services dans le but d'orienter leurs administrés pouvant rencontrer des difficultés financières.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Des difficultés ont été assez fréquemment rencontrées avec les mandataires de justice en raison de leur méconnaissance de la procédure. Des relations nouées en 2013 ont débouché sur des formations courant 2014.
- Les découverts bancaires déclarés dans les dossiers doivent être isolés du compte et considérés comme un crédit au même titre que les autres crédits du dossier de surendettement. Le compte bancaire doit fonctionner à nouveau avec un solde créditeur. Le banquier teneur de compte ne met pas toujours en place cette disposition importante pour les débiteurs à la recevabilité du dossier.
- Lors que les débiteurs bénéficient d'une procédure de rétablissement personnel, il arrive que le banquier teneur de compte clôture le compte bancaire alors que la profession bancaire s'est engagée à ne pas clôturer le compte dans les normes professionnelles homologuée par un arrêté du ministre de l'économie en date du 24 mars 2011.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Nous rencontrons toujours des difficultés pour appréhender les perspectives d'amélioration de la situation financière de surendettés en recherche d'emploi
- Les difficultés persistent également pour évaluer les ressources potentielles des surendettés dans les cas ci-dessous :
  - Liquidation prochaine d'une pension de retraite,
  - Révision semestrielle du montant de l'allocation spécifique de solidarité versée à la fin des droits à l'allocation chômage,
  - Évaluation du montant de l'APL
- Difficultés de traitement des dossiers de personnes en congés de longue maladie.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Certains créanciers ne répondent pas, ou jamais, à nos propositions de plan ; les sociétés de recouvrement ne répondent pas à la mise à jour des créances ou au projet de plan dans l'attente de transmission du dossier par le créancier initial. Cela engendre un allongement des délais de traitement.

### Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Nous rencontrons également encore des difficultés quant à l'interprétation des Trésoreries sur la notion de dette alimentaire (dettes de cantine et hospitalière) et la retenue sur les allocations versées par la CAF des montants restant dus sur ces dettes de cantine ou hospitalière alors que la recevabilité devrait suspendre ces retenues.

La circulaire relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 29 août 2011 rappelle également en sa page 17 que : « *Le caractère alimentaire d'une créance est étroitement lié à la personne du créancier et à l'obligation alimentaire définie par le code civil. La créance perd son caractère alimentaire dès lors que le lien entre le créancier et le fournisseur d'aliment est indirect, comme pour les dettes de cantines, de garde périscolaire et les frais d'hospitalisation d'un enfant* ».

Les surendettés rencontrent également des difficultés, dont ils n'ont d'ailleurs pas toujours conscience, dans la mise en œuvre des mesures décidées par la Commission. L'accompagnement par un travailleur social serait bienvenu dans la plupart des dossiers, notamment lors de la mise en place des paiements prévus par le plan de redressement définitif ou par des mesures homologuées par le juge.

Date : le 23 février 2015



Jean-Luc COMBE  
Président de la Commission



Philippe SAIGNE-VIALLEIX  
Secrétaire de la Commission

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>3</sup>**

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>570</b>	<b>534</b>	<b>6,7%</b>
Dont proportion de redépôts (en %) * sur 9 mois	<b>39,82%</b>	<b>38,42%</b>	<b>1,40</b>
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %) * sur 3 mois	<b>3,98%</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>556</b>	<b>539</b>	<b>3,2%</b>
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	525	520	1,0%
- Dossiers irrecevables (A)	33	20	65,0%
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	<b>529</b>	<b>537</b>	<b>-1,5%</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	177	217	-18,4%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	352	320	10,0%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>179</b>	<b>218</b>	<b>-17,9%</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	172	203	-15,3%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	7	15	-53,3%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	<b>347</b>	<b>290</b>	<b>19,7%</b>
- Plans conventionnels conclus	139	198	-29,8%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* * sur 9 mois	65	NC	NC
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	19	NC	NC
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>208</b>	<b>92</b>	<b>126,1%</b>
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	126	NC	NC
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	85	18	372,2%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>0,0%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>-69,2%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>597</b>	<b>575</b>	<b>3,8%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>232</b>	<b>257</b>	<b>-9,7%</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,55%	10,84%	11,66%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	30,15%	30,60%	29,61%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	23,28%	18,55%	15,91%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	13,74%	15,24%	17,34%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	21,11%	20,77%	20,96%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	2,18%	4,00%	4,53%
Taux de solutions pérennes*      * sur 9 mois	74,77%	71,86%	72,87%

**Annexe 2 du rapport d'activité  
Typologie de l'endettement**

Année 2014 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>14 787,75</b>	<b>465</b>	<b>2036</b>	<b>72,95%</b>	<b>31 901,62</b>	<b>88,47%</b>	<b>4,39</b>
Dont Dettes financières immobilières	5 978,60	61	126	29,49%	98 009,82	11,62%	2,07
Dont Dettes financières consommation	8 437,01	417	1550	41,62%	20 232,63	79,43%	3,72
Dont Autres dettes financières	372,15	272	360	1,84%	1 368,18	51,81%	1,32
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 722,30</b>	<b>422</b>	<b>2056</b>	<b>8,50%</b>	<b>4 081,27</b>	<b>30,39%</b>	<b>4,87</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 760,02</b>	<b>314</b>	<b>699</b>	<b>18,55%</b>	<b>11 974,59</b>	<b>59,91%</b>	<b>2,23</b>
<b>Endettement global</b>	<b>20 270,07</b>	<b>525</b>	<b>4791</b>	<b>100,00%</b>	<b>36 609,66</b>	<b>100,00%</b>	<b>9,13</b>

Année 2014 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>273 856,71</b>	<b>7522</b>	<b>36630</b>	<b>77,35%</b>	<b>36 407,43</b>	<b>90,39%</b>	<b>4,87</b>
Dont Dettes financières immobilières	119 928,17	1105	2288	33,87%	108 532,28	13,28%	2,07
Dont Dettes financières consommation	147 787,03	6874	28560	41,74%	21 499,42	82,60%	4,15
Dont Autres dettes financières	6 141,51	4514	5802	1,73%	1 360,55	54,24%	1,29
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>36 102,19</b>	<b>6780</b>	<b>27173</b>	<b>10,20%</b>	<b>5 324,81</b>	<b>31,47%</b>	<b>4,01</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>44 110,84</b>	<b>4953</b>	<b>11817</b>	<b>12,46%</b>	<b>8 905,38</b>	<b>59,52%</b>	<b>2,39</b>
<b>Endettement global</b>	<b>354 069,74</b>	<b>8332</b>	<b>75640</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 546,23</b>	<b>100,00%</b>	<b>9,09</b>

Le Président,



Jean-Luc COMBE  
Préfet de l'Aveyron

Le Secrétaire,



Philippe SAIGNE-VIALLEIX  
Directeur Départemental de la  
Banque de France

